

POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME DE L'HUILERIE MELVILLE GROUPE SAVONNERIE TROPICALE

L'Huilerie Melville Groupe Savonnerie Tropicale s'engage fermement à respecter et promouvoir les droits de l'homme dans tous les aspects de ses opérations. Cette politique, guidée par les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la constitution de Madagascar, est soutenue par des mécanismes concrets de mise en œuvre et de mise en place de comité.

Principes fondamentaux :

Dignité et égalité :

Nous respectons la dignité inhérente à tous les individus et promovons l'égalité, l'inclusion et la diversité au sein de notre personnel et de nos partenaires.

Liberté d'association et de négociation collective :

Nous reconnaissons le droit fondamental de nos employés à la liberté d'association et à la négociation collective, en conformité avec les lois en vigueur.

Conditions de travail équitables :

Nous veillons à des conditions de travail justes, équitables et conformes aux normes nationales et internationales du travail.

Non-discrimination :

Nous nous opposons à toute forme de discrimination, fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Santé et sécurité :

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr et sain, en respectant toutes les normes nationales et internationales en matière de santé et de sécurité au travail.

Non à l'intimidation, non à toute forme d'harcèlement, aux représailles contre le défenseur des droits de l'homme :

Nous interdisons la pratique de toutes formes d'harcèlement ou intimidation et la représailles contre les défenseurs de droits de l'homme.

Nous interdisons dans tous nos opérations l'utilisation de la violence, le recours au service des mercenaires et de force paramilitaire.

Respect aux droits des enfants et aux droits des femmes :

Nous interdisons le travail des enfants dans tous opérations. Nous reconnaissons l'importance de la protection des droits des enfants. Nous efforcrons de consulter et de collaborer avec d'autre organisme externe qui s'engage dans la protection des droits des enfants.

Nous veillons au respect des droits des femmes tels qui sont prévus par les normes nationales ou internationales, s'engageons à consulter chaque partie concernée pour avoir davantage d'information lié à la question, particulièrement, sur les besoins des femmes enceintes et des mères.

Nous engageons à la protection des droits reproductifs en efforçant de respecter les droits et obligations lié à la reproduction pour tous et de traiter spécialement les droits reproductifs des femmes. Nous avons pris la mesure de mettre en place le comité genre afin de garantir l'application de mise en œuvre nécessaire.

Responsabilité et transparence :

Nous acceptons la responsabilité de nos actions et nous efforçons d'atténuer et d'effacer tout impact négatif sur les droits de l'homme résultant de nos activités.

Nous sommes transparents dans nos pratiques, communiquant régulièrement sur nos initiatives liées aux droits de l'homme et répondant de manière appropriée aux préoccupations légitimes.

Relation avec la communauté environnante :

Nous reconnaissons notre rôle au sein des communautés et nous nous engageons à respecter les droits de l'homme dans les régions où nous opérons. Nous collaborons avec les communautés locales pour comprendre et répondre à leurs besoins de manière respectueuse.

Mécanismes d'Application : Processus et Procédures

Évaluation des Impacts :

Processus d'évaluation des impacts sur les droits de l'homme avant la mise en œuvre de nouvelles activités ou projets.

Intégration de critères relatifs aux droits de l'homme dans les analyses de risques et les évaluations d'impact social.

Formation et Sensibilisation :

Programme de formation continu sur les droits de l'homme pour tous les employés.

Modules spécifiques sur les droits de l'homme dans les programmes d'intégration pour les nouveaux employés.

Canal de Signalement :

Canal de signalement confidentiel avec procédure de gestion des signalements et enquête transparente.

Audit Interne :

Audits internes réguliers pour évaluer la conformité aux normes en matière de droits de l'homme.

Plans d'action correctifs en cas de non-conformité identifiée.

Consultation des Parties Prenantes :

Mécanismes formels de consultation des parties prenantes, y compris les communautés environnantes.

Intégration des retours des parties prenantes dans la prise de décision.

Responsabilité des Fournisseurs :

Intégration de clauses relatives aux droits de l'homme dans les contrats avec les fournisseurs et partenaires commerciaux.

Évaluation régulière de la conformité des fournisseurs aux normes éthiques de l'entreprise.

Communication Externe :

Stratégie de communication externe transparente sur les engagements de l'entreprise en matière de droits de l'homme.

Rapports annuels sur les performances en matière de droits de l'homme et les initiatives entreprises.

Revue Régulières :

Revue régulière du cadre de droits de l'homme de l'entreprise pour garantir sa pertinence et son efficacité continue.

Améliorations constantes des processus en réponse aux évolutions des normes et des besoins de la communauté.

Conclusion :

Cette politique des droits de l'homme reflète l'engagement continu de l'Huilerie Melville Groupe Savonnerie Tropicale envers le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme. Elle guide nos actions et décisions au quotidien, démontrant notre responsabilité envers nos employés, nos partenaires commerciaux et les communautés dans lesquelles nous opérons.

Melville, le 17 janvier 2024

La Direction Administrative

SAVONNERIE TROPICALE S.A.
Huilerie de Melville
Directeur Administratif

La Direction Exploitation

SAVONNERIE TROPICALE S.A.
GROUPE
DIRECTEUR D'EXPLOITATION
PALMERAIE HUILERIE DE MELVILLE